

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020447 – EUR 44/053/02

AU 210/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

TURQUIE

Necati Abay (h)
Sonnur Saglamer (f)
Nadiye Gürbüz (f)
Ali Ihsan Topçu (h)
Remziye Tursun (f)
Gökçen Arabul (h)
Altan Koman (h)

Gökhan Özdemir (h)
Seçil Gültekin (f)
Nuran Dogan (f)
Özgür Çubuk (h)
Burcu Gümüş (f)
Mülge Molvali (f)
Murat Güner (h)

Londres, le 11 juillet 2002

Les 14 personnes nommées ci-dessus ont été arrêtées à la suite d'une descente de police dans les locaux de l'hebdomadaire *Yeniden Atilim* (Nouvelle avancée) le 10 juillet. Ils sont détenus dans les locaux de la section antiterroriste, au siège de la police, dans le quartier d'Aksaray, à Istanbul, et risquent d'être soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements.

Au cours de cette opération, des policiers de la section antiterroriste auraient saisi des équipements ainsi que les archives du journal, et détruit des ordinateurs. Une partie des locaux a également été saccagée.

Les forces de sécurité ont aussi fait irruption le même jour dans les bureaux de l'Union des travailleuses et du journal *Dayanisma* (Solidarité), dans le cadre de ce qui semble être une opération menée contre certains milieux de gauche. Amnesty International a recueilli à maintes reprises des allégations faisant état d'actes de torture infligés à des membres du personnel de *Yeniden Atilim* et de journaux similaires. Ainsi, Süleyman Yeter, syndicaliste et journaliste à *Dayanisma*, est mort des suites de torture début 1999 (voir l'AU 57/99, EUR 44/28/99 du 30 mars 1999), et Asiye Güzel, correspondant d'*Atilim*, aurait été violé tandis qu'on le soumettait à la torture en 1997.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Il semble que la torture soit régulièrement pratiquée dans les locaux de la police et de la gendarmerie, pour arracher aux victimes des « aveux » et des informations sur des organisations illégales, pour les amener à travailler comme informateurs en les intimidant, ou pour sanctionner sommairement leur soutien présumé à des organisations illégales. D'après les informations recueillies par Amnesty International, les méthodes de torture employées en Turquie consistent, entre autres, à passer les détenus à tabac, à les dénuder entièrement et à leur bander les yeux, à les exposer à un jet d'eau glacée sous haute pression, à les suspendre par les bras ou par les poignets attachés derrière leur dos, à leur infliger des décharges électriques, à leur asséner des coups sur la plante des pieds, à les menacer de mort et à leur faire subir des violences sexuelles.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité des 14 personnes nommées ci-dessus, qui ont été arrêtées au cours d'une descente de police le 10 juillet ;
- demandez instamment que ces personnes soient immédiatement autorisées à consulter des avocats, à recevoir la visite de leurs proches et à bénéficier des soins médicaux dont elles pourraient avoir besoin ;
- demandez à être informé des charges éventuellement retenues à leur rencontre ;
- exhortez les autorités à veiller à ce que ces personnes ne soient pas soumises à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements en garde à vue ;
- rappelez au gouvernement qu'il est tenu de respecter la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), à laquelle l'État turc est partie, et dont l'article 3 dispose : « *Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants.* »

APPELS À :

Chef de la police d'Istanbul :

Mr Hasan Özdemir
Istanbul Emniyet Müdürü
Istanbul Emniyet Müdürlüğü
Istanbul, Turquie

Télégrammes : Emniyet Müdürü, Istanbul, Turquie

Fax : + 90 212 534 8571

Formule d'appel : *Dear Chief of Police, / Monsieur,*

Ministre de l'Intérieur :

Mr Rüstü Kazım Yücelen
İçişleri Bakanı
İçişleri Bakanlığı
06644 Ankara, Turquie

Télégrammes: İçişleri Bakanı, Ankara, Turquie

Fax : + 90 312 418 1795

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Ministre d'État chargé des Droits humains :

Nejat Arseven
Office of the Prime Minister
Basbakanlık
06573 Ankara, Turquie

Fax : + 90 312 417 0476

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Turquie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 22 AOÛT 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*